



Ville de
Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson

AVIS PUBLIC

DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES AUX RÈGLEMENTS DE ZONAGE # 128-2018-Z ET DE LOTISSEMENT # 128-2018-L

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée, greffière adjointe de la susdite Ville :

QUE lors de la séance ordinaire du conseil municipal à être tenue le 18 septembre 2023, à 19 h, en la salle du conseil située au 88, chemin Masson, Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, les demandes de dérogations mineures au règlement de zonage # 128-2018-Z et de lotissement # 128-2018-L de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson seront entendues, à savoir :

Demande # 2023-DM-00044

Immeuble : Rue du Sentier-du-Bouleau, lot # 5 229 770
Règlement : Lotissement # 128-2018-L, grille des spécifications pour la zone.
Zone : V-29
Nature et effet : Une décision favorable du conseil aurait pour effet de :
Permettre de subdiviser le lot # 5 229 770 d'une superficie de 9 041 mètres carrés ayant une profondeur de 50.46 mètres et 39.73 mètres au lieu du 60 mètres comme prescrit.

Demande # 2023-DM-00046

Immeuble : 215, rue des Conifères, lot # 6 323 269
Règlement : Zonage # 128-2018-Z, article 10.5.1 3), distance minimale de 1,5 mètre
Zone : R-48
Nature et effet : Une décision favorable du conseil aurait pour effet de :
Permettre l'implantation d'un spa de nage à une distance de 0,68 mètre du garage existant au lieu du 1,5 mètre prescrit.

QUE toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement aux présentes demandes de dérogations mineures lors de cette séance.

QUE depuis le 1^{er} avril 2020 pour la Ville, en vertu du règlement # 145-2020, et depuis le 28 octobre 2020 pour l'Agglomération, en vertu du règlement # AG-049-2020, les avis publics sont diffusés et accessibles sur le site Internet municipal au www.lacmasson.com et affichés sur le babillard de l'hôtel de ville.

Donné à Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, ce 28 août 2023.

Josée Caron
Greffière adjointe

CERTIFICAT DE PUBLICATION DES AVIS MUNICIPAUX

Je, soussignée, Josée Caron, greffière adjointe de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut sur le site Internet municipal le 28 août 2023 tel que prévu au règlement # 145-2020 (Ville) adopté le 16 mars 2020, et je certifie que j'en ai affiché une copie au babillard de l'hôtel de ville également le 28 août 2023.